

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 04 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-157 à 25-164 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-165	24	04	09	28
De la délibération n°25-166 à 25-172 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-173	24	05	09	29
De la délibération n°25-174 à 25-181 incluse	26	05	07	31

Secrétaire : M. Olivier NIEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)

ABSENT EXCUSÉ N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : - M. Benoit BALSAN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-167 Convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre France Travail et la Ville de Louviers dans le cadre de la labellisation « Crèches AVIP »

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

14 NOV. 2025

14 NOV. 2025

Fait à Louviers, le

14 NOV. 2025



François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20251110-26-167-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

**CONVENTION RELATIVE À L'ÉCHANGE DE DONNÉES
À CARACTÈRE PERSONNEL ENTRE FRANCE TRAVAIL
ET LA VILLE DE LOUVIERS SUITE À LABELLISATION
« CRÊCHES AVIP »**

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que l'un des objectifs de la branche famille de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) est de réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et de renforcer l'accès des familles les plus modestes aux différents modes d'accueil.

Dans cette perspective, la CNAF a signé une charte avec l'Etat et France Travail afin de soutenir le développement de « crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ».

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure (CAF27), l'Etat, le Conseil Départemental de l'Eure (CD27) et France Travail ont souhaité participer à cet objectif de levée des freins périphériques à l'emploi dans le département, en lançant un appel à projet AVIP sur l'année 2024 auquel ont répondu 3 crèches de la ville de Louviers.

Le comité de lecture du 7 octobre 2025 « crèche AVIP » a validé la labellisation « crèches AVIP » pour les crèches « les Acacias », « les Explorateurs » ainsi que pour la crèche familiale à compter du 01/12/2025.

Au regard de cette labellisation, il convient de signer une convention relative à l'échange des données à caractère personnel entre la Ville de Louviers et France Travail.

Cette convention a pour objet d'encadrer l'échange de données dématérialisées entre France Travail et la Ville de Louviers. Elle fixe les obligations des parties entre elles et vis-à-vis des personnes physiques dont les données sont traitées.

Elle fixe également les modalités d'échange de ces données (procédure, outils utilisés...).

La convention prend effet à date de sa signature et se terminera le 31 décembre 2028, afin de coïncider avec la convention territoriale globale de Louviers.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la-dite convention.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le Rapporteur et après avoir délibéré,

VU le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données (RGPD),

VU La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU la délibération n°25-069 du 19 mai 2025 relative à la labellisation AVIP de 3 crèches lovériennes,

VU l'avis de labellisation délivré par le comité de lecture de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure du 8 novembre 2024,

VU le projet de convention en annexe de la présente délibération,

APPROUVE le projet de convention entre la Ville de Louviers et France Travail,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la conventions et tout document s'y rapportant,

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE DE LOUVIERS'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'François-Xavier Priollaud'. The signature is written in a cursive, flowing style.